

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 72 (1975)
Heft: 4

Rubrik: L'environnement ; Variétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'environnement

PAUVRES POISSONS, PAUVRES ABEILLES



Au dire de nostalgiques admirateurs de sa science militaire, Napoléon affirmait qu'un modeste croquis lui en apprenait davantage qu'un long rapport. Vivant de nos jours, ce grand stratège conviendrait sûrement qu'une photographie vaut bien la meilleure description orale ou écrite.

Car, sans être tout près de la chose représentée ci-contre, son aspect rebutant permet tout de suite de se faire une idée exacte de la

pestilence qui doit s'en dégager et, de surcroît, de la pollution qu'elle peut provoquer en raison de sa proximité immédiate d'un joli village vaudois, dans la partie supérieure d'un agreste petit vallon, au fond duquel serpente un ruisseau en grande partie alimenté par les eaux pluviales lavant et activant la fermentation de cet horrible entassement d'immondices et d'objets les plus hétéroclites, avant d'aller se jeter, environ un kilomètre en aval, dans un ruisseau où, paraît-il, vivent encore quelques truites.

Pour le moment, rien ne laisse entrevoir le moindre changement et, au train où vont les choses, il serait pour le moins surprenant, le tas d'ordures grossissant, que la faune piscicole puisse s'y maintenir encore longtemps. Et il m'arrive, devant ce tableau navrant, de songer à ce que peut apporter dans sa ruche, en temps de sécheresse ou de disette, la butineuse contrainte de pomper cette eau polluée et de récolter, parmi ces immondices, outre peut-être des sels minéraux infectés, des restes de miel étranger attachés à des emballages jetés.

Seuls des insensés pourraient ne pas admettre qu'il est urgent d'entreprendre quelque chose de valable pour obtenir une élimination rationnelle de ces déchets, par exemple par enfouissement immédiat ou incinération. Agir vaut mieux que discourir ou à se borner à simplement constater. Tous les pêcheurs et les apiculteurs, en particulier ceux faisant partie d'une autorité communale, devraient œuvrer énergiquement pour faire disparaître ces décharges publiques à ciel ouvert, qui sont un outrage à l'environnement et une source de contamination dangereuse.

Certes, en ce domaine, comme dans d'autres pouvant provoquer des dépenses nouvelles, l'élan d'hommes de bonne volonté se heurte souvent à des considérations émises par d'intéressés prêcheurs d'économies, ou à celles d'encroûtés partisans de la politique d'attente.

Tant pis ! En tapant adroitement et inlassablement sur le clou on finit presque toujours par l'enfoncer jusqu'à la tête, même dans le bois le plus dur. Qu'on se le dise et qu'on s'active.

Ad. Goy.

VARIÉTÉS

UN PEU D'HUMOUR

A malin... malin et demi !

Dans une petite localité habitait un paisible travailleur ayant pour voisin un notaire. Ce dernier eut l'idée de placer quelques ruches dans son jardin, voisin de celui du travailleur.

Chaque fois que ce dernier va à son jardin, il est agacé par quelques abeilles qui viennent le passer en revue de la tête aux pieds. S'il a la patience de ne pas faire de mouvements brusques l'inspection se passe bien et il ne voit par la suite pas d'abeilles indiscrètes ; mais si par malheur il se sert de sa casquette comme éventail, cela se termine inévitablement par des piqûres. Lui qui, pendant son service militaire, ne recule pas devant l'ennemi, le voilà qui s'enfuit devant une abeille.

C'est ainsi qu'un jour une abeille planta son dard sur le bout de son nez, appendice particulièrement sensible, vous en conviendrez. Aussi, de fort méchante humeur, rencontrant son voisin le notaire dans la rue, il l'aborda en ces termes :

- Maître, je voudrais vous demander une consultation.
- Je vous écoute, répondit le notaire.
- Le propriétaire de tout animal est bien responsable des dégâts qu'il cause ?
- Certainement, c'est la loi.
- Si une abeille pique une personne, l'empêchant d'aller travailler, le propriétaire de l'abeille doit bien réparer le préjudice causé ?
- Sans aucun doute, répondit le tabellion.

— Alors voilà ! Hier, dans l'après-midi, je bêchais mon jardin contigu au vôtre, quand une de vos abeilles m'a piqué au nez. J'ai enflé, je me suis senti mal et j'ai dû quitter mon travail. J'ai ainsi perdu une demi-journée. Vous me devez donc trente francs.

— Très juste, les voici.

Tandis qu'il empochait l'argent, un petit sourire en coin, sa rancœur pour les abeilles s'étant estompée en pensant qu'après tout, à ce tarif, il accepterait bien, de temps en temps, une piqûre... il fut rappelé à la réalité par le notaire.

— Vous oubliez une chose, mon ami.

— Quoi donc, cher Maître ?

— Vous ne m'avez pas réglé ma consultation juridique. Pour vous, en bon voisin, je vous fais un prix. C'est seulement trente francs.

Le travailleur, piqué et sans réplique, salua le notaire. Chacun reprit son chemin, tous deux étant quitte.

Glané dans un journal apicole par

Adé.



LA VIE DE NOS SECTIONS

Nécrologie

SOCIÉTÉ D'APICULTURE DU VAL-DE-RUZ

† Paul Chollet, Boudevilliers

Les parents et amis de M. Paul Chollet, ancien agriculteur et vétérinaire de la section d'apiculture du Val-de-Ruz, lui ont rendu les derniers honneurs au cimetière de Boudevilliers le 20 juin passé.

M. Chollet était né en 1888 à la ferme de Bussy-sur-Valangin que ses parents exploitaient.

Lors de son mariage en 1929, il vint habiter le village de Boudevilliers qu'il n'a plus quitté, mais ses abeilles il les avait, après sa retraite, placées chez l'un de ses deux fils qui avait repris entre-temps le domaine de Bussy.

M. Chollet était un homme très pieux et très estimé, il suivait régulièrement malgré son âge les manifestations de la section.

Son autre fils, aussi apiculteur, a repris avec un petit-fils l'exploitation de ses colonies.

Nous garderons de cet homme simple et aimable un souvenir ému, et nous adressons encore à sa veuve, à ses deux fils et à leur famille notre vive sympathie.

S.